

Strasbourg, le 7 juillet 2026

Assemblée générale de l'Association des collectivités mobilisées contre le logement vacant (ACLV) à Verdun : l'Eurométropole de Strasbourg renouvelle son engagement en tant que Vice-Présidente et Trésorière et transmet la Présidence à la Ville de Paris

À l'occasion de son Assemblée générale organisée à Verdun le 6 juillet 2026, l'Association des collectivités mobilisées contre le logement vacant (ACLV) a marqué un tournant avec le renouvellement de ses instances, les équipes des adhérents ayant été revues à l'occasion des élections municipales.

Créée en 2022 sous l'impulsion de l'Eurométropole de Strasbourg, l'association a pour mission de fédérer les acteurs publics autour d'un enjeu majeur : la lutte contre les logements vacants.

Élues à l'unanimité, la Ville de Paris devient Présidente de l'association, aux côtés du Département de la Meuse et de la Ville de Roubaix, qui ont été élues Vice-présidentes.

L'Eurométropole de Strasbourg, qui était jusqu'alors Présidente, maintient quant à elle un niveau d'engagement stratégique et réaffirme son engagement à travers un mandat de Vice-présidente / trésorière de l'association.

Une transition qui s'inscrit dans la continuité des actions entreprises par le territoire sur ce sujet, puisque la lutte contre la vacance est une préoccupation ancienne sur le territoire strasbourgeois (par exemple : la mise en place de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) dès 2012).

Face à la crise du logement, les collectivités membres ont réaffirmé en séance leur détermination à mobiliser tous les leviers disponibles, à expérimenter de nouveaux outils et à soutenir de nouvelles dispositions réglementaires.

Comme l'a souligné **Paul Meyer** - Adjoint à la Maire de Strasbourg et Conseiller eurométropolitain : « *Nous restons pleinement engagés dans cette lutte, prêts à étudier toutes les innovations juridiques, fiscales et opérationnelles pour libérer des logements au bénéfice des habitants de notre territoire.* »



La Ville de Paris, désormais à la tête de l'association, incarne cette volonté collective. « Ces dernières années, l'association a porté des évolutions législatives majeures sur la fiscalité qui vont permettre de réduire le nombre de logements vacants et de loger des centaines de milliers de personnes. Le fonctionnement transpartisan de notre association est essentiel pour obtenir des évolutions législatives et réglementaires qui font l'unanimité à l'assemblée générale. La ville de Paris tient à cet ADN. Nos sujets sont essentiels pour la résolution de la crise du logement mais aussi la crise sanitaire provoquée par le manque de logements disponibles, capables de résister aux fortes chaleurs », a déclaré **Jacques Baudrier**, élu à la Ville de Paris et nouveau Président de l'ACLV.

Riche en échanges, cette Assemblée générale a confirmé une chose : la lutte contre les logements vacants reste une priorité pour les collectivités membres en particulier au sein d'un agenda législatif fourni.

Que ce soit par des outils fiscaux, des incitations ou des partenariats, les membres de l'association entendent maintenir leur action, au local comme à l'échelle nationale où de nombreux leviers doivent être améliorés et renforcés, pour répondre aux besoins des citoyens en quête de logement.

